



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EN DATE DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS.

**Présidence** : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

**Présents** : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSELIN, BULLIER, LOPES, ERMACORA.  
Messieurs COUTON, SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

**Absents excusés** : Madame DULONGPONT donne pouvoir à Monsieur CAPRONI.  
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.  
Madame MECHIN donne pouvoir à Madame GENEVELLE.  
Mesdames DUCHON, COUTON.  
Monsieur RIH.

**Secrétaire** : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 12

Réf : 2024/04/2 – **OBJET** : **Approbation du Compte Administratif 2023**

**Membre du Conseil d'administration sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales** : Mme Sonia BRAU, Président du Centre Communal d'action Sociale, avant le vote sur le compte administratif 2023 du CCAS (point n° 2024/04/2 inscrit à l'ordre du jour).

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

**DELIBERE**

Article unique : Approuve par 10 voix pour et 2 abstentions (Madame DULONGPONT et Monsieur CAPRONI) le Compte Administratif 2023, lequel présente les résultats suivants :

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240405-2024-04-2-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Recettes exercice 2021	301 834.35 €	116.44 €	0.00 €
Dépenses exercice 2021	381 030.13 €	0.00 €	0.00 €
Résultat 2021	- 79 195.78 €	116.44 €	0.00 €
Excédent cumulé précédent BP ou BS 2020	86 988.22 €	116.44 €	
Résultat exercice	7 792.44 €	116.44 €	

**DIT** que l'excédent sera affecté au Budget Primitif 2024.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture

le : .....12/04/2024...  
et par publication en ligne  
le : .....12/04/2024..

Saint-Cyr-l'Ecole,

le : .....12/04/2024..

**Isabelle GENEVELLE**  
Vice-Présidente du CCAS

Pour extrait certifié conforme

**Isabelle GENEVELLE**

Vice-Président du CCAS



Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 5 avril 2024  
Délibération n° 2024/04/2

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240405-2024-04-2-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024